

L'eau au cœur du bassin versant de l'Ardèche



Contrat de Rivière **ARDÈCHE** 2017-2021

Signé le 14 décembre 2017 à Vogüé

Le mot du Président

« Le territoire s'est engagé depuis bientôt 40 ans pour la gestion de l'eau. Des actions clés ont été menées à travers deux contrats de rivière.

Le premier contrat du territoire, mais aussi de France, de 1984 à 1994, a réalisé les actions urgentes d'assainissement pour l'amélioration de la qualité des eaux. Le deuxième, de 2007 à 2014, a poursuivi les efforts en matière de qualité de l'eau et a développé un volet innovant d'organisation des pratiques sportives et de loisirs liées à l'eau.

Aujourd'hui, pour poursuivre et confirmer l'ambition du territoire, c'est une action sur le long terme qui est visée. L'objectif est de retrouver les fonctionnalités des milieux pour des rivières autosuffisantes. Les actions prévues intègrent aussi de façon transversale la nécessité d'une adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Dans le même temps, nous avons élaboré et décliné notre SAGE en de nombreux outils pour l'action : un PAPI pour les inondations, des sites Natura 2000 et ENS pour la biodiversité et plusieurs Contrats de rivière, tous gérés en concertation et avec une vision globale à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche.

Ce nouveau Contrat de rivière concrétisera aussi la nouvelle compétence GEMAPI et verra naître, à la demande des intercommunalités, notre nouvel Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche.

Bravo et merci à tous ! »

Sommaire

- L'eau sur le bassin versant de l'Ardèche **p2**
- Principales actions du Programme **p3**
- Acteurs et financements **p4**

Pascal BONNETAIN
Président du Syndicat Mixte EPTB Ardèche Claire
Président de la Commission Locale de l'Eau



Un 3^{ème} contrat de rivière pour l'Ardèche : une ambition toujours plus grande pour nos rivières !

Un objectif :

une rivière autosuffisante,
en équilibre durable,
et une solidarité renforcée !

Un outil d'action :

5 grands domaines
d'intervention
143 opérations prévues
sur 5 ans (2017-2021)

Un territoire :

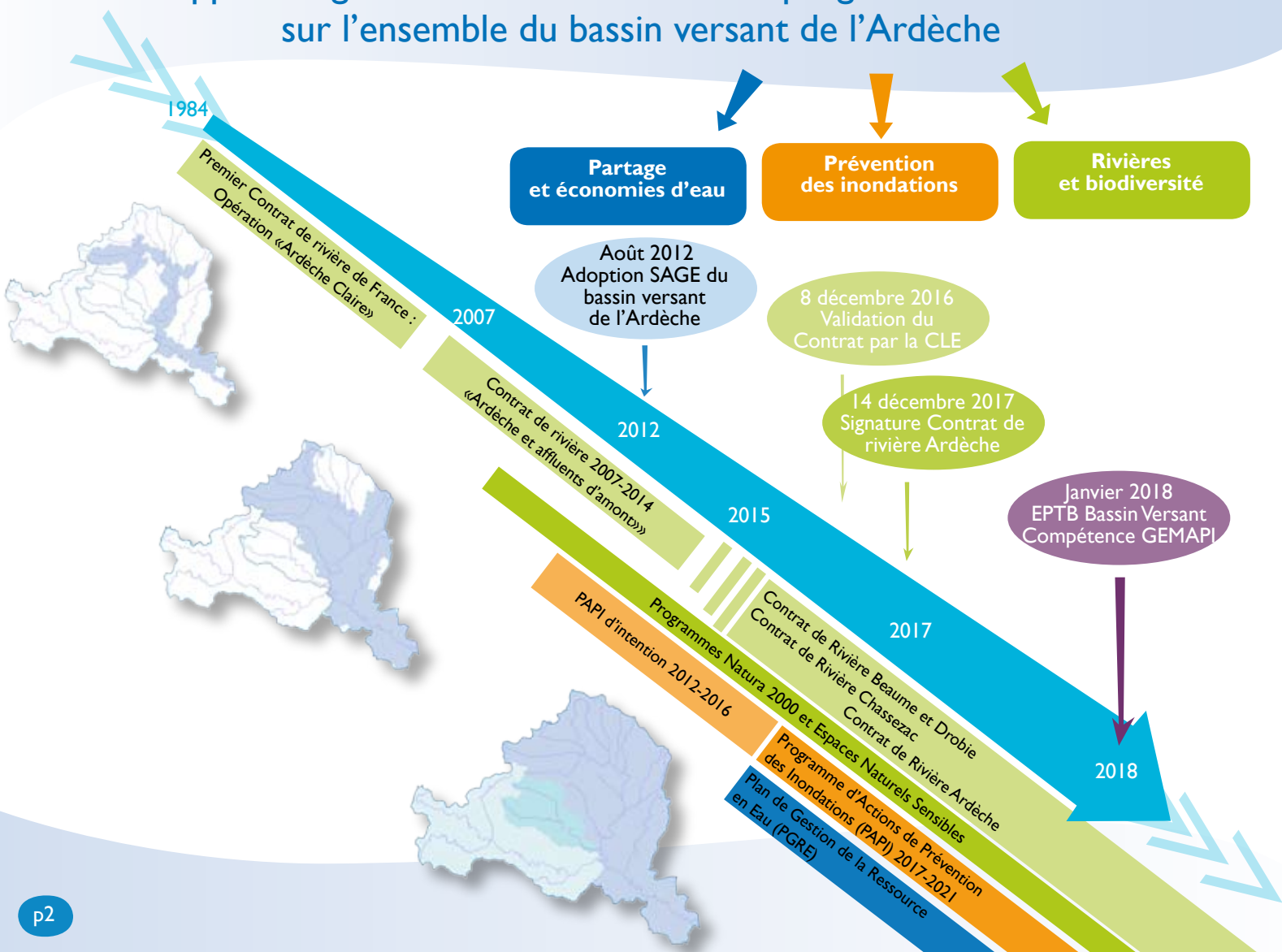


600 km de cours d'eau
l'Ardèche, la Fontaulière,
la Bourges, la Pourseille,
le Lignon, le Luol,
la Volane, la Louyre,
l'Auzon, la Ligne, l'Ibie...

**10 aquifères
souterrains**

1 386 km²
110 communes
100 000 habitants
permanents,
plus du double en été.

35 années d'expérience de gestion de l'eau : une approche globale et une structuration progressive et cohérente sur l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche



La synthèse du programme d'actions :

EQUILIBRER LA QUANTITÉ D'EAU, DIMINUER L'IMPACT DES PRÉLÈVEMENTS ET ÉCONOMISER L'EAU



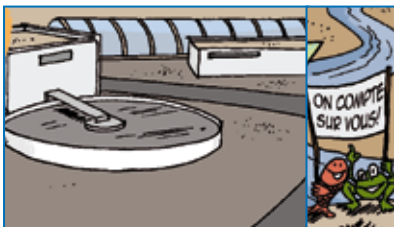
- Travaux de réduction de fuites sur les réseaux d'eau potable pour atteindre 75% de rendement à minima : 18 opérations prévues ;
- Travaux sur les systèmes d'irrigation en agriculture pour limiter les pertes ;
- Proposition de matériels hydroéconomiques pour les particuliers ;
- Optimisation de la gestion du soutien d'étiage sur l'Ardèche.

PRÉSERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES RIVIÈRES ET DES MILIEUX ANNEXES



- Travaux de restauration hydromorphologique : 5 opérations sur la rivière Ardèche ;
- Travaux d'entretien de la végétation et des matériaux solides : plan de gestion Déclaré d'Intérêt Général, 120 zones de chantier définies sur 7 ans ;
- Travaux de restauration de la continuité écologique : opérations sur 15 ouvrages dont 10 identifiés comme prioritaires ;
- 19 zones humides majeures et d'autres secteurs de zones humides en voie de disparition : définition d'une stratégie pour leur préservation et leur restauration.

AMÉLIORER ENCORE LA QUALITÉ DE L'EAU ET PRÉVENIR LES POLLUTIONS



- Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement : 16 opérations prévues ;
- Travaux de création ou d'amélioration de 5 systèmes d'assainissement, dont une opération phare sur la station d'épuration du Bourdary ;
- Mise en place de démarches «zérophyto» pour réduire l'utilisation des produits dés herbants et insecticides.

GARANTIR DES EAUX DURABLEMENT SAINES POUR LES LOISIRS ET LA CONSOMMATION HUMAINE, DES PRATIQUES DE LOISIRS PUBLIQUES ET SÉCURISÉES



- Protection et mise en conformité de 20 captages d'eau potable ;
- Suivis de la qualité de l'eau et gestion de 16 sites de baignade ;
- Poursuite de la gestion des accès publics à l'eau.

SE STRUCTURER, SENSIBILISER À L'EAU, À LA RIVIÈRE ET AUX CHANGEMENTS DE PRATIQUES

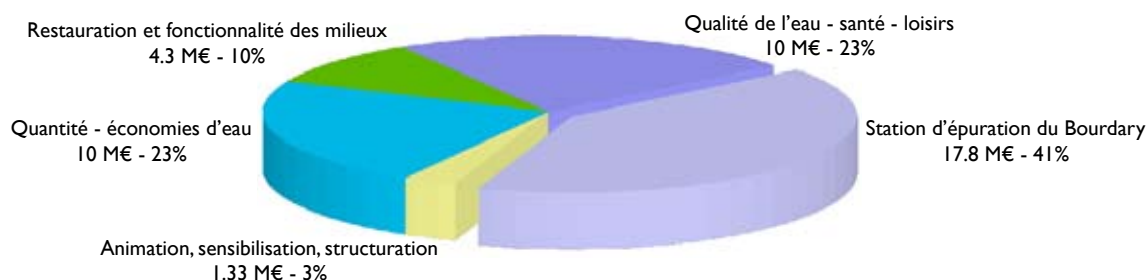


- Création d'une structure unique de gestion des rivières sur le bassin versant et réalisation d'études de structuration de la compétence eau et assainissement par les collectivités compétentes et EPCI ;
- Programmes de sensibilisation à la rivière auprès des écoles primaires et de sensibilisation aux crues et aux économies d'eau auprès des collèges ;
- Campagnes annuelles de suivi de la qualité des rivières, complétées par des suivis spécifiques en période d'étiage et de suivis de l'impact des travaux réalisés.

Qui ? Combien ? Comment ?

le Contrat de rivière Ardèche en bref

43 Millions d'€ d'actions prévus pour 2017-2019



40 maîtres d'ouvrage locaux :

Des intercommunalités :

Syndicat Mixte EPTB Ardèche Claire
Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
Communauté de Communes du Rhône aux Gorges
Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche
Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
Syndicat du Bourdary
Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement
Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche
Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche
SIVOM Olivier de Serres

Des communes :

Aiguèze
Antraigues sur Volane

Aubenas
Burzet
Labastide de Virac
Lagorce
Laval Saint Roman
Laviolle
Mayres
Mercuer
Montpezat sous Bauzon
Prades
Rochecolombe
Saint Julien de Peyrolas
Salavas
Saint Jean le Centenier
Saint Maurice d'Ibie

Saint Pierre de Colombar
Thueyts
Vallon Pont d'Arc
Vals les Bains
Vesseaux
Villeneuve de Berg

D'autres structures partenaires :

Agribio Ardèche
ASA du canal de Saint Privat
Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
Conservatoire des Espaces Naturels
Fédération Départementale de la Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
Société Hydroélectrique Sous-Roche

Une gouvernance :

Le Comité de Rivière, au sein de la Commission Locale de l'Eau, est l'assemblée en charge du pilotage du Contrat. Dans un esprit de concertation et de dialogue, il organise l'élaboration et suit la mise en œuvre du programme.



Le Syndicat Mixte EPTB Ardèche Claire porte et coordonne la démarche.

Assure l'animation du programme, le secrétariat technique et administratif du Comité de Rivière.
Guichet unique pour les demandes de subvention et appui technique auprès des maîtres d'ouvrage.

Des partenaires financiers :

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse - Département de l'Ardèche - Département du Gard.